



Obliger un Syndic à faire des travaux

Par **karinerie**, le **21/10/2016 à 18:34**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je suis propriétaire d'un appartement en rez-de-chaussée dans lequel y a le mur d'enceinte de l'immeuble.
Ce mur est partiellement enterré et cause des dégâts d'humidité considérable chez moi.
Une société spécialisée a été mandaté à ma demande et a rendu un rapport d'expertises sur le traitement des causes de ces problèmes, mais cela m'a demandé déjà plusieurs années de relance auprès du syndic.
L'année dernière un appel d'offre a été voté pour les travaux extérieurs, mais je crains qu'une fois encore il faille des années avant que les travaux soient enfin réalisés.
D'autre part ces travaux ne prennent en compte que les causes des troubles, mais ils ne résolvent pas les dégâts à l'intérieur de mon domicile.
Je souhaiterais donc faire des travaux de type Mur Protect (injection de résine) rapidement afin de pouvoir enfin résoudre les dégâts.
Comment puis-je obliger le syndic à les prendre en charge ?
MERCI [smile4]

Par **amajuris**, le **21/10/2016 à 19:02**

bonjour,
ce n'est pas le syndic qui décide des travaux dans une copropriété mais l'assemblée générale des copropriétaires.
vous devez donc demander que cela soit inscrit à votre prochaine A.G.
Salutations

Par **goofyto8**, le **21/10/2016 à 19:09**

bonsoir,
[citation]ce n'est pas le syndic qui décide des travaux dans une copropriété mais l'assemblée générale des copropriétaires. vous devez donc demander que cela soit inscrit à

vosre prochaine A.G[/citation]rn rnVous ne r pondez pas   la question car karinerie a clairement dit que ces travaux ext rieurs ont d j   t  vot  par une AG.rnC'est donc   un probl me d'inertie du syndic qu'elle est confront e.rnPour les r parations int rieures, elle doit mettre en action son assurance habitation.

Par **wolfram2**, le **21/10/2016   19:16**

Bonsoir Karine et Monsieur le Mod rateur [smile25]rn rnEN adressant au syndic un courrier pour qu'il inscrive cette question   l'ordre du jour de la prochaine Assembl e g n rale. rn rnSur legifrance.gouv.fr chargez la loi N  65-557 du 10 juillet 1965 dans sa version actuelle ainsi que son d cret d'application de 1967, lisez, appliquez.rn rnRenseignez-vous, faites vous aider aupr s de www.unarc.asso.fr l'Association des Responsables de rncopropri t .rn rnAvez-vous un devis de votre expert sur le montant pr visionnel des travaux.rn rnAttention je crois que Murprotec fait des infiltrations de r sine pour s'opposer aux remont es capillaires d'humidit , concernant des infiltrations lat rales c'est plus sp cifique.rn rnBon courage et t nacit .
Wolfram

Par **wolfram2**, le **21/10/2016   19:32**

BonsoirrnGoofy, le vote d'un appel d'offres demande ensuite le vote de la d cision d'engager les travaux apr s choix de l'entreprise.rnKarine.... Chouchoutez votre Conseil syndical ou faites-vous y  lire. C'est eux qui vous soutiendront pour faire activer le syndic.rnCordialement WOLFRAM

Par **amajuris**, le **21/10/2016   20:26**

goofytoornje ne lis nulle part que les travaux ont  t  vot s par son A.G.rnIl a juste  t  vot  un appel d'offres, ce que je traduis par des demandes de devis   des entreprises.